

**Perturbation électromagnétique** : Phénomène électromagnétique susceptible de créer des troubles de fonctionnement d'un dispositif, d'un appareil, ou d'un système ou d'affecter défavorablement la matière vivante ou inerte. Une perturbation électromagnétique peut être un bruit, un signal non désiré ou une modification du milieu de propagation lui-même.

**Pollution électromagnétique** : La plupart des équipements électriques et électroniques génèrent des [champs électromagnétiques](#) perceptibles dans leur environnement; l'ensemble de ces champs crée une véritable pollution qui perturbe parfois le fonctionnement d'autres équipements. Ainsi, il est interdit d'utiliser un [téléphone portable](#) dans un [avion](#) parce qu'il émet un champ électromagnétique auxquels les systèmes radioélectriques d'aide au pilotage (navigation, décollage / atterrissage) risquent d'être sensibles.

La **compatibilité électromagnétique**, par extension (ou abus de langage), désigne en outre :

- les techniques permettant d'obtenir la compatibilité électronique d'un appareil ou d'une installation avec son environnement (règles de conception et de fabrication) ;
- les techniques permettant de vérifier la réalité de cette compatibilité (simulation numérique, ou via des essais, normalisés ou non).

**Compatibilités électromagnétiques** (au pluriel): compatibilité entre émetteurs et récepteurs *volontaires* colocalisés (par exemples, les antennes placées sur un même avion, un même bateau ou un même toit d'immeuble).

( Source Wikipedia )